



Charges locataire ou propriétaire

Par **caillou29**, le **20/04/2011** à **11:20**

Bonjour,

Je suis locataire à Paris depuis Juillet 2009. A mon arrivée, j'ai fait faire la plaque de la boîte aux lettres selon le modèle défini par le syndic à mes frais.

En février 2011, le syndic a changé le modèle des plaques de boîtes aux lettres et les a toutes fait changer.

En plus d'avoir fait des fautes d'orthographe, ils me réclament la facturation de cette nouvelle plaque.

Pourriez-vous SVP me dire si ce changement de plaque, pour des raisons esthétiques, entre dans les charges du locataire ou du propriétaire.

Merci d'avance

Pierre